

Conférence de presse

Le CESE rend son avis sur le bilan du Grenelle de l'environnement *(saisine gouvernementale)*

Séance du mercredi 15 février 2012

Les **conclusions du Grenelle de l'environnement** intervenues en octobre 2007 se sont traduites par 268 engagements. Elles ont donné lieu à deux lois, dont une de programmation sur laquelle le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a donné un avis, ainsi qu'à d'autres mesures contractuelles ou réglementaires. Plusieurs exercices d'évaluation systématique de la mise en œuvre des engagements du Grenelle ont déjà été menés par le Parlement et le Gouvernement. **Le Premier ministre a souhaité le 18 juillet 2011 que le CESE puisse contribuer de manière originale et complémentaire à ces bilans : cela sera fait sous la forme d'un avis.**

Le projet d'avis de la commission temporaire sur le Grenelle de l'environnement sera soumis au vote en séance plénière le **15 février 2012** au Palais d'Iéna
(séance à partir de 14h30, ouverte au public).

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, **participera aux débats.**

La séance plénière sera précédée d'un **point presse à 12h**,
en présence de Pierrette Crosemarie, rapporteure de l'avis,
de Bernard Guirkinger, Président de la commission
temporaire sur le Grenelle de l'environnement, et de Jean-
Paul Delevoye, Président du CESE.

Vous êtes cordialement invité(e) à cette conférence de presse et pouvez vous inscrire dès à présent à l'adresse presse@lecese.fr

Contact presse

presse@lecese.fr
Sylvaine COULEUR - 01.44.69.54.05 - 06.99.37.63.48 | sylvaine.couleur@clai2.com
ou Charles SAVREUX - 01.44.69.54.12 | charles.savreux@clai2.com

Conseil Economique Social et Environnemental
9, place d'Iéna - 75775 Paris cedex 16
www.lecese.fr